



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE COURNON**

L'an deux mille vingt-six, le 23 septembre à 18h00 le Conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal JEHANNIN, Maire.

Date de convocation : **18 septembre 2026**

Membres en exercice	15
Quorum	8
Membres présents	12
Nombre de votants	15

		Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
1	JEHANNIN Pascal	X			
2	GICQUEL Sophie	X			
3	DROUADAINE André	X			
4	CHESNAIS Martine	X			
5	DIGUET Yannick	X			
6	DELAHAYS Elise			X	Frédéric MOULINS
7	UGUEN Kévin	X			
8	ROBIN Karine	X			
9	JAN Kévin	X			
10	BERSIHAND Corinne			X	Martine CHESNAIS
11	GUILLEMOT Matthias	X			
12	GOUTX Emmanuelle			X	Valérie JULIEN
13	MOULINS Frédéric	X			
14	JULIEN Valérie	X			
15	CLERO Olivier	X			

Secrétaire de séance : André DROUADAINE

Délibération n° 40-2026-07-08	FINANCES BÉNÉVOLAT – RECOMPENSE EXCEPTIONNELLE
--	---

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du réaménagement du local Papote en local paramédical, les travaux ont été entièrement effectués par des bénévoles.

Monsieur le Maire souhaite récompenser les bénévoles lors d'un repas au restaurant La Calèche.

Parmi les bénévoles, 2 personnes ont été particulièrement impliqués car ancien professionnel du bâtiment, ils ont été d'une aide précieuse au moment de l'avant-travaux et pendant travaux.

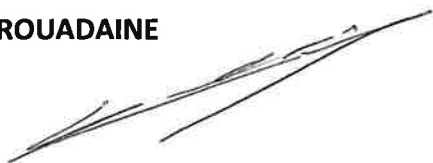
Monsieur le Maire voudrait les récompenser différemment en leur offrant un cadeau d'un montant de 498€

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le principe de récompense pour les bénévoles
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer le devis correspondant au cadeau d'un montant de 498€.

Le secrétaire

André DROUADAINÉ



Le Maire

Pascal JEHANNIN

